

L'assouplissement du certificat médical a entraîné une augmentation de plus de la moitié des absences pour maladie d'un jour

Cette augmentation n'a pas entraîné de diminution des absences pour maladie de 2 à 5 jours

- La suppression de l'obligation de fournir un certificat médical a entraîné, dans les entreprises d'au moins 50 travailleurs, une absence pour maladie d'un jour supplémentaire par groupe de 8 travailleurs.
- Le nombre moyen d'absences pour maladie d'un jour par travailleur a ainsi augmenté de 54 %.
- La suppression du certificat médical pour une absence d'un jour n'a eu aucun effet sur le nombre d'absences pour maladie de deux à cinq jours.

Bruxelles, le 20 octobre 2026 – Depuis la suppression du certificat médical pour une absence d'un jour fin 2022, le nombre d'absences pour maladie d'un jour a augmenté nettement plus dans les grandes entreprises (50 à 499 travailleurs) en Belgique que dans les petites entreprises (5 à 49 travailleurs). Une analyse d'impact réalisée par [Securex](#), en collaboration avec le professeur Philip Verwimp (HIVA-KU Leuven et ULB), démontre que cette différence d'évolution est imputable à la mesure elle-même et non à d'autres facteurs. Ce changement de politique a entraîné, dans les entreprises d'au moins 50 travailleurs, une augmentation de 54 % du nombre d'absences pour maladie d'un jour par travailleur. En parallèle, cette mesure n'a pas entraîné de diminution des absences pour maladie de plusieurs jours : le nombre d'absences pour maladie de deux à cinq jours est resté stable.

Impact de la suppression de l'obligation de certificat médical

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fin novembre 2022, les travailleurs des entreprises belges comptant au moins 50 travailleurs pouvaient prendre jusqu'à trois jours d'absence pour maladie par an sans devoir fournir de certificat médical, à raison d'un jour à la fois. Depuis le 1er janvier 2026, ce nombre a été ramené à un maximum de deux jours par an. Dans le cadre de cette analyse d'impact, le prestataire de services RH Securex a comparé l'évolution observée dans les entreprises situées sous le seuil légal en vigueur (5 à 49 travailleurs) à celle des entreprises dépassant ce seuil (50 à 499

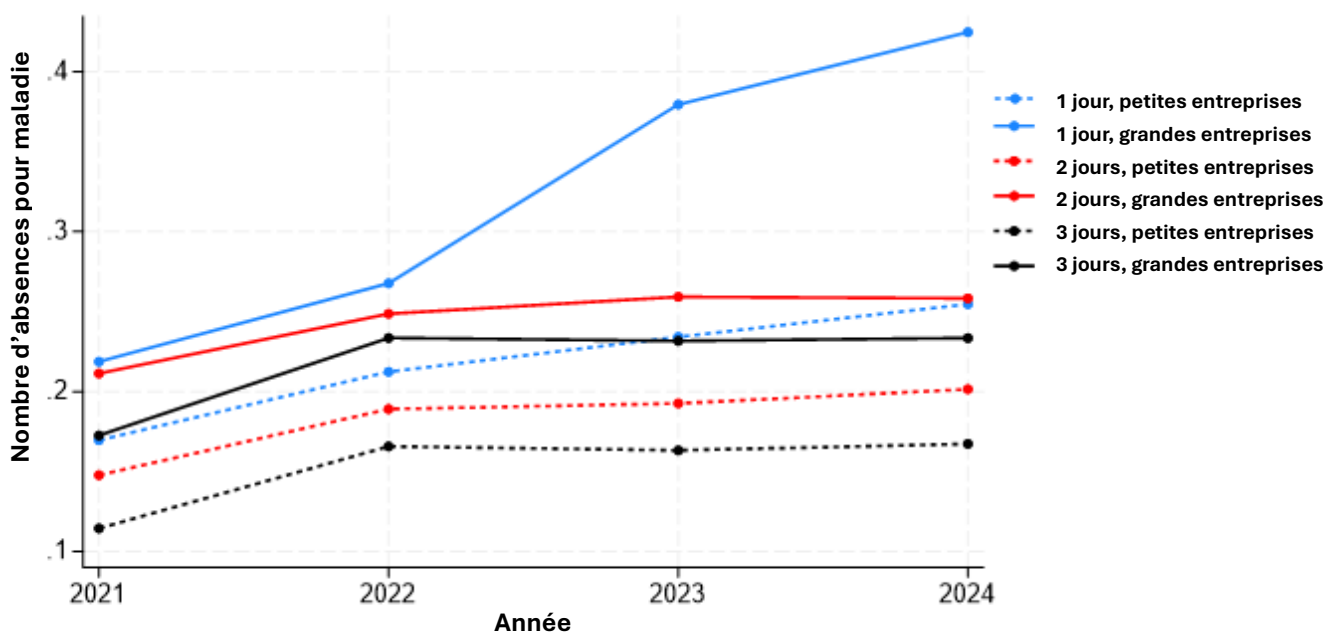
travailleurs)¹. Cette approche a permis d'isoler l'effet de la mesure de l'évolution générale des déclarations de maladie d'une journée.

En 2023, un écart est immédiatement apparu, et celui-ci s'est encore creusé en 2024. Dans les petites entreprises, le nombre moyen d'absences pour maladie d'un jour par travailleur est passé de 0,17 en 2021 à 0,25 en 2024 (+0,08). Dans les grandes entreprises, où l'obligation de fournir un certificat médical a été supprimée, ce nombre est passé de 0,22 à 0,42 (+0,20). L'écart entre les deux augmentations est donc de 0,12. Étant donné que les deux groupes d'entreprises suivaient une tendance similaire avant l'introduction de la mesure et qu'aucun autre changement pertinent n'est intervenu durant cette période, cet écart peut être attribué à la nouvelle mesure. Ainsi, dans les grandes entreprises, 0,12 absence supplémentaire pour maladie d'un jour par travailleur, soit une absence supplémentaire pour 8 travailleurs, est imputable à ce changement de politique. En d'autres termes, la suppression du certificat médical a entraîné une augmentation de 54 % des absences pour maladie d'un jour.

Les absences pour maladie de plusieurs jours restent stables

L'analyse des données de Securex réalisée par le professeur Philip Verwimp montre que l'augmentation du nombre d'absences pour maladie d'un jour ne s'est pas accompagnée d'une diminution du nombre d'absences pour maladie de plusieurs jours. Pour les absences pour maladie de deux, trois, quatre ou cinq jours, aucune baisse statistiquement significative n'a été constatée après ce changement de politique.

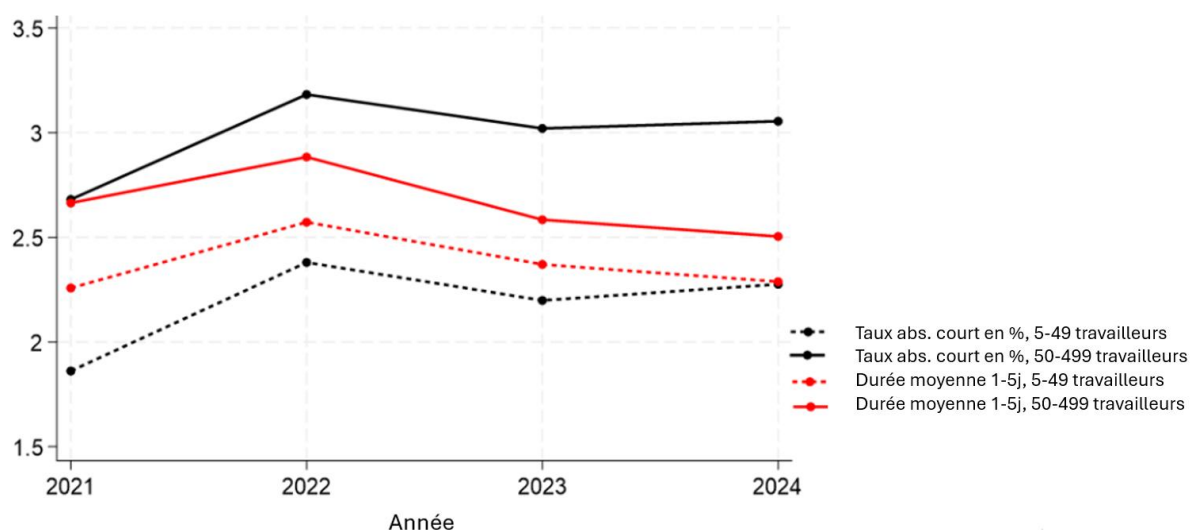
¹ Les employeurs comptant moins de 50 salariés peuvent toutefois prévoir, dans leur règlement du travail ou dans une convention collective d'entreprise, que la présentation d'un certificat médical reste obligatoire même pour une absence pour maladie d'une seule journée. Securex ne dispose d'aucune information permettant de savoir quels employeurs ont eu recours à cette disposition ; par conséquent, l'écart constaté entre les deux groupes pourrait même sous-estimer l'impact de cette mesure.



Nombre d'absences pour maladie de 1, 2 et 3 jours dans les petites entreprises (5 à 49 travailleurs) et les grandes entreprises (50 à 499 travailleurs)

Miser sur une politique de bien-être et sur le dialogue

Le taux global d'absentéisme de courte durée (jusqu'à un mois, soit la période couverte par le salaire garanti) n'a pas connu de variation statistiquement significative. Rien n'indique donc que la mesure entraîne davantage de coûts salariaux directs liés aux jours de maladie. Securex relève toutefois une charge administrative accrue et un impact organisationnel potentiellement plus marqué en raison des déclarations de maladie d'un jour supplémentaires, ce qui peut entraîner à court terme une hausse des coûts indirects pour les employeurs. Les horaires doivent être adaptés plus rapidement et des remplacements doivent être trouvés, ce qui peut accroître la charge de travail des collègues et leur risque d'absence.



Taux d'absentéisme de courte durée et durée moyenne des absences jusqu'à 5 jours dans les petites et grandes entreprises

L'augmentation des absences pour maladie d'un jour n'est pas nécessairement synonyme d'abus. Elle peut également indiquer que les travailleurs s'accordent plus rapidement le temps nécessaire pour récupérer plutôt que de continuer à travailler malgré la maladie. L'impact observé de la suppression du certificat médical témoigne uniquement d'un changement de comportement, sans préjuger de l'intention positive ou négative qui le sous-tend. C'est pourquoi Securex conseille aux employeurs de ne pas considérer ces signaux uniquement sous l'angle du contrôle, mais comme l'occasion d'engager un dialogue ouvert sur la collaboration et sur une prévention réaliste des absences de courte durée.

« L'assouplissement du certificat médical a manifestement facilité le recours aux absences pour maladie d'un jour. Cependant, nous ne constatons aucun signe indiquant que cela entraîne une diminution des absences pour maladie de deux à cinq jours. Sur base de [précédentes recherches de Securex](#)², nous supposons néanmoins qu'il pourrait y avoir des effets positifs à plus long terme, car disposer d'un jour de récupération occasionnel peut contribuer à prévenir des absences de longue durée. L'impact de la mesure est par ailleurs plus marqué chez les ouvriers que chez les employés. Or, ce sont précisément les ouvriers qui disposent généralement de moins de possibilités de récupération, en raison d'une flexibilité plus limitée en matière de jours de congé, d'horaires de travail et de lieu de travail », déclare Heidi Verlinden, Research Project Manager chez Securex et coauteure de l'étude.

² « Parmi les travailleurs se déclarant malades, une personne sur sept continue systématiquement de travailler (28 juin 2022) »

Prof. Philip Verwimp : « Nous avons retenu le seuil de 50 travailleurs comme référence, puisque la mesure ne s'applique qu'aux grandes entreprises. Cela ne signifie toutefois pas que ce critère soit le seul indicateur pertinent pour les politiques futures. Des petites entreprises affichant un faible taux d'absentéisme peuvent tout aussi bien renoncer au certificat médical, tandis que certaines grandes entreprises préfèrent le maintenir. L'approche propre à chaque entreprise en matière d'absentéisme, de prévention et de politique RH, notamment en termes de flexibilité, a autant d'importance que la taille de l'entreprise. »

Cette analyse d'impact ne permet pas (encore) de conclure que la suppression du certificat médical a une influence positive sur l'absentéisme global. D'autres évolutions récentes invitent toutefois à un optimisme prudent. [Les chiffres les plus récents de Securex³](#) montrent que l'absentéisme a continué de baisser au cours du premier semestre 2026. Cette baisse coïncide avec les mesures fédérales visant un suivi plus précoce de l'incapacité de travail ainsi qu'une réintégration et une reprise du travail plus rapides et plus structurelles. Les chiffres indiquent que ces mesures commencent progressivement à produire un effet positif.

Une approche durable de l'absentéisme nécessite plus qu'une simple mesure. Securex plaide pour une politique intégrée qui agit avant, pendant et après une absence, et qui ne se concentre pas uniquement sur le travailleur individuel, mais également sur l'équipe, le responsable et l'organisation du travail. C'est dans la prévention des arrêts de travail que réside le principal avantage, grâce à des leviers structurels tels que la charge de travail, l'autonomie, le leadership et le dialogue.

[Maîtriser l'absentéisme – Perspectives, solutions et outils pour les employeurs | Securex](#)

###

À propos de l'étude

Cette étude s'appuie sur des données anonymisées relatives aux déclarations de maladie auprès d'employeurs belges sur la période 2021-2024. Ces données proviennent des déclarations des employeurs du secteur privé transmises via le Secrétariat social de Securex et ont été traitées au niveau de l'entreprise, sans accès aux données individuelles des travailleurs. En 2021, l'échantillon comprenait plus de 24 000 employeurs, dont 16 000 ont été suivis sur l'ensemble de la période de quatre ans. La comparaison avec les données démographiques de l'ONSS montre que les données de

³ « Signal encourageant : l'absentéisme a continué de baisser au cours du premier semestre de l'année (29 septembre 2026)»

Securex reflètent le marché du travail belge en termes de statut, de sexe, d'âge et de taille d'entreprise jusqu'à 1 000 travailleurs.

Afin de mesurer l'impact de la suppression du certificat médical pour une absence d'un jour, les chercheurs ont d'abord comparé les entreprises situées juste en dessous et juste au-dessus du seuil légal de 50 travailleurs. Ils ont ensuite étendu l'analyse aux entreprises de 5 à 49 travailleurs et à celles de 50 à 499 travailleurs. Les deux comparaisons ont abouti à des résultats similaires. L'étude se concentre sur les absences pour maladie d'un jour, les absences de courte durée de plusieurs jours, la durée moyenne des absences de courte durée et le taux d'absentéisme de courte durée, mais ne permet pas de tirer des conclusions quant aux motivations individuelles des travailleurs. Les entreprises de moins de 5 travailleurs et de 500 travailleurs ou plus ont été exclues. La méthode « difference-in-differences » utilisée exige que les groupes de contrôle et de traitement suivent une évolution comparable avant changement de politique. Ce n'était pas le cas pour ces plus petites et plus grandes entreprises, dont les tendances différaient trop de celles des autres groupes d'entreprises. Elles n'ont donc pas pu être intégrées de manière fiable à la comparaison.

Il convient de noter que les entreprises de moins de 50 travailleurs peuvent avoir supprimé volontairement l'obligation de certificat médical. Sur la base de la présente analyse, on pourrait dès lors s'attendre à ce que l'impact réel de cette suppression soit encore plus important que celui estimé. D'autres études suggèrent toutefois que cette suppression volontaire est plus fréquente dans les entreprises où les travailleurs bénéficient déjà d'une plus grande flexibilité et d'une plus grande autonomie. Dans ces cas, la suppression pourrait avoir peu, voire aucun effet supplémentaire sur le nombre d'absences pour maladie d'un jour. Les données disponibles ne permettent pas d'analyser cet aspect séparément.

À propos de Securex

L'esprit d'entreprise est le moteur de notre économie, les travailleurs sont la clé du succès. Securex soutient les entrepreneurs débutants et confirmés dans le développement, la croissance et la protection de leur entreprise. Nous croyons fortement en une politique du personnel adaptée à l'individu et soucieuse de l'employabilité durable.

Securex est le partenaire par excellence en matière d'entrepreneuriat et d'emploi. Il offre des services larges et intégrés dans le domaine du développement d'entreprise aux entreprises, de l'administration du personnel et du calcul des salaires, de la prévention



et du bien-être au travail, du développement de talents et des assurances. Chez Securex, on trouve tout sous le même toit.

En tant qu'entreprise tournée vers l'humain, Securex considère que notre succès commence par nos collaborateurs. Nous leur offrons un environnement où ils peuvent grandir et continuer à développer leurs talents. Cette base solide permet à Securex d'avoir un impact durable. Nos équipes fournissent des services divers et de qualité qui aident nos clients et leurs collaborateurs à briller, à adopter des pratiques durables et à avoir un impact positif sur la société.

En 2025, Securex a atteint un chiffre d'affaires de 467 millions d'euros. Le Groupe Securex compte plus de 1 900 collaborateurs en Belgique, en France, en Espagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas. Chaque jour, ils fournissent des services à 250 000 clients ensemble dont plus de 91 000 entreprises, 133 000 indépendants et plus de 5 000 partenaires en Belgique.

www.securex.be

Contact

Steven De Vlieghe

PR Specialist, Securex

steven.de.vlieghe@securex.be

+32 474 82 70 20

Amélie Vanden Berghe

PR Consultant, Weber Shandwick

avandenbergh@webershandwick.com

+32 488 82 25 52